

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article5547>



Affectation des lauréats de concours

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Exercice de nos métiers - Entrée dans le métier-enseignant.es stagiaires-INSPE -



Date de mise en ligne : mardi 8 mai 2018

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Affectation des lauréats de concours

Le ministère a publié le 26 avril au Bulletin Officiel la **note de service n° 2018-055**, qui définit les modalités d'affectation des lauréats concours. La durée de cette affectation est d'un an.

Le SNES-FSU vous informe et suit l'affectation de tous les collègues. Pour garantir un meilleur suivi de votre affectation, renvoyez au SNES-FSU (SNES-FSU SECTEUR FIC-EDM, 46, AVENUE D'IVRY, 75647 PARIS CEDEX 13) la fiche ci-dessous complétée.

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Le SNES-FSU édite avec cette fiche un document d'information visible ci-dessous, si vous souhaitez obtenir le document sous un autre contacter le SNES Dijon (s3dij@snes.edu).